

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 08 février 2018 à 20 heures 00 minutes
mairie

Présents :

Mme BELLIN Béatrice, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. DESPESSE Pierre, Mme FOUREL Katia, M. MOUNIER Serge, M. NODON Henri, M. PERNIN Alain, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël, M. FOUREL Xavier, M. LONGEROUCHE Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Président de séance : Mme COMTE Delphine

01-18 - Subvention pour voyage scolaire école publique

Mme le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier de Mme AMARGER Caroline, directrice de l'école Publique de COLOMBIER LE JEUNE, concernant une demande de subvention pour l'organisation d'une classe de découverte du 27 au 29 Juin 2018 à St Front (43).

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'accorder une subvention de 14.00 € par nuitée et par enfant domicilié sur la commune
Cette somme sera budgétisée lors de l'élaboration du budget primitif 2018.

02-18 - Subvention pour voyage scolaire collège du vivarais

Mme le Maire fait part au conseil municipal de Mme G. GUIGUIZIAN, Principale du collège du Vivarais à LAMASTRE, sollicitant une subvention communale pour un séjour scolaire en Italie.

Les enfants concernés par ce voyage sont :

- BILLON Maxime
- VAUX Louis
- BERIDOT Yanis

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de donner une subvention de 35 € par élève

La subvention sera directement versée à la famille sur présentation de l'attestation de participation au séjour.

03-18 - Implantation des locaux techniques "FTTH" (Fibre optique à l'abonné)

Le syndicat Mixte ADN s'est engagé, au travers de la réalisation du Réseau d'Initiative Publique FTTH (fibre optique à l'abonné), à desservir 97% des foyers de l'Ardèche et de la Drôme au cours des dix prochaines années.

Ce projet ambitieux nécessite l'implantation de locaux techniques nommés "Noeuds de Raccordement Optique (NRO)", et "Multi Sous Répartiteurs Optiques (MSRO)"

Mme le Maire expose au conseil la proposition du Syndicat ADN, maître d'ouvrage pour l'installation et la pose d'équipements, portant convention d'occupation de la parcelle ak 55,

parcelle repondant au mieux aux critères technico économiques requis, pour une emprise de 346 m2.

Après avoir dlibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Approuve l'implantation du local technique sur la parcelle concernée

Approuve la proposition de conventionnement avec le Syndicat Mixte ADN,

Autorise le maire à signer la convention d'occupation

Autorise le maire à signer la convention et l'ensemble des actes necessaires à sa mise en oeuvre ainsi que l'ensemble des actes qui conditionneraient ou faciliteraient la mise en oeuvre du projet d'ADN sur le territoire communal.

Fait à
Le Maire,